

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 juin 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Florence BURNEAU, M. Patrick FRIOUX, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE

Excusés ayant donné procuration : M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Catherine COESLIER), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absents : M. Philippe MAURICE, M. Fabrice ROUSSEAU

Désignée secrétaire de séance : Mme Colette GROIZARD

| Nombre de conseillers en exercice | Nombre de présents | Nombre de pouvoirs | Nombre de suffrages exprimés | Vote POUR | Vote CONTRE | Abstention |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|-----------|-------------|------------|
| 19 | 14 | 3 | 17 | 17 | 0 | 0 |

DEL2024-037 – Groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau et consommables, papeterie, imprimés et formulaires administratifs

Vu le budget primitif ;

Vu le Code Général des Collectivités Générales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de participer à un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau et consommables, papeterie, imprimés et formulaires administratifs ;

Il est rappelé au Conseil municipal qu'un groupement de commandes a été constitué en 2020 entre la Communauté de Communes et ses quatre communes membres portant sur l'achat de

fournitures de bureau, consommables, papeterie, imprimés et formulaires administratifs. Ces accords-cadres arrivent à échéance annuelle au 31 décembre 2024.

Il est proposé de poursuivre ce groupement de commandes entre la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier et ses quatre communes membres, pour l'achat de fournitures de bureau et consommables, papeterie, imprimés et formulaires administratifs mis en œuvre à compter de 2025. Des échanges et réunions de travail ont été réalisés avec les collaborateurs de chaque commune afin de définir les besoins.

La consultation est prévue sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande (mono-attributaire), avec minimum et maximum de commandes comprenant 3 lots :

- lot 1 : fournitures de bureau, consommables et petits matériels,
- lot 2 : papier,
- lot 3 : imprimés et formulaires administratifs.

En raison du montant estimé des fournitures, l'accord-cadre ferait l'objet d'une procédure adaptée (accord-cadre d'un an reconductible deux fois un an soit 3 ans maximum).

En outre, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier serait désignée coordonnateur du groupement. La convention constitutive du groupement a pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement du groupement. Le coordonnateur est chargé de signer et de notifier l'accord-cadre et chaque membre du groupement pour ce qui le concerne en assure la bonne exécution.

La Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier met ses services à la disposition du groupement de commandes pour l'organisation de l'accord-cadre (recensement des besoins, rédaction des pièces de l'accord-cadre, procédure de mise en concurrence, analyse, notification, ...). Néanmoins, son exécution sera à la charge de chaque collectivité du bon de commande au règlement de la facture.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à l'autoriser à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** la convention constitutive de groupement de commandes, pour l'achat de fournitures de bureau et consommables, papeterie, imprimés et formulaires administratifs ;
- **PREND ACTE** de la désignation de Monsieur Fabien GABORIT, Président de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, comme coordonnateur du groupement d'achat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- **INSCRIT** les dépenses sur le budget de l'exercice correspondant.

DELIBERATION PUBLIEE

Le **11 JUIL. 2024**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le

11 JUIL. 2024

Le Maire,
Louis GIBIER



2

La secrétaire de séance,
Colette GROIZARD

